

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON
Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM.**

Nombre de Délégués en exercice.....24

Nombre de Délégués Titulaires présents.....13

Nombre de Délégués Suppléants Présents..... 2

Nombre de Délégués votant.....19

Membres présents :

Titulaires : MM. Roland CARLIER, Christian MOUNIER, Franck AIMADIEU, Alain GAILLARD, Michel RAOUX, Philippe ROUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc JAUBERT, M. Pierre LORIEDO, Jean-Louis ROBERT, Mmes Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE et Amélie JEAN

Suppléants : MM. Joël RAYMOND et Serge GRYNKORN

Absents : Mmes Sabine PLANEILLE et Laure ARNAUD

Absents excusés : MM. Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Lionel GOMEZ, Etienne KLEIN, Robert TCHOBDRENOVITCH et Mmes Laurence CHABAUD GEVA, Séverine MAUGAN-CURNIER et Karine MOURET

N°24-23

Pouvoirs :

M. André ROUSSET donne pouvoir à M. Christian MOUNIER

M. Robert TCHOBDRENOVITCH donne pouvoir à M. Pierre LORIEDO

M. Etienne KLEIN donne pouvoir à M. Franck AIMADIEU

Mme Karine MOURET donne pouvoir à M. Jean-Louis ROBERT

Secrétaire de Séance : Mme Nicole GIRARD

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu les dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'en vertu de ces dispositions, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif du syndicat peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

Considérant que le SIECEUTOM nécessite l'engagement des crédits d'investissement avant le vote du budget prévu au mois de mars 2025, pour assurer le fonctionnement des services et plus particulièrement le fonctionnement du quai de transfert du Grenouillet ;

Considérant que les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption et l'autorisation du Comité Syndical n'est valable que jusqu'à l'adoption du Budget ;

LE COMITE SYNDICAL
 Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

D'OUVRIR 25 % des crédits du budget de l'exercice 2024 des dépenses d'investissement (BP+DM), conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2025, selon la répartition suivante :

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Ouverture crédits 2025
	Site du Grenouillet (Chapitre opération n°16)	6 000,00 €	1 500,00 €
	Compte 2158	6 000,00 €	1 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 000,00 €	250,00 €
	Compte 21838	1 000,00 €	250,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	375,00 €
	Compte 2051	500,00 €	125,00 €
	Compte 2033	1 000,00 €	250,00 €
26	Participation centre de tri	121 432,00 €	30 300,00 €
	Compte 261	121 432,00 €	30 300,00 €

DE DIRE que les crédits seront repris au Budget de l'exercice 2025 lors de son adoption.

D'AUTORISER le Président à engager, liquider, mandater les dépenses sur les crédits ouverts.

Pour extrait conforme au registre des délibérations


Le Président
Christian MOUNIER

La secrétaire de séance



Nicole GIRARD

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **12 DEC. 2024**

Et de sa publication le :

12 DEC. 2024

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél : 04 66 27 37 00 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.